

Première République : dates, dirigeants et pouvoirs réels

Comprends la Première République : dates, institutions, dirigeants et pouvoirs réels de 1792 à 1804, avec repères clairs pour réviser.

Éducation lycée — méthodes, fi

Mis à jour le 29 avril 2026

La Première République française s'étend du 22 septembre 1792 au 18 mai 1804, entre l'abolition de la monarchie et la proclamation de l'Empire. Elle regroupe plusieurs régimes successifs — Convention, Directoire puis Consulat — sans président de la République au sens actuel.

Qui dirige la France entre l'exécution de Louis XVI et l'arrivée de Napoléon empereur ? C'est précisément la question qui piège beaucoup d'élèves. En classe comme en révision, je constate souvent une confusion : on retient le mot « République », mais on oublie que le pouvoir change plusieurs fois de mains entre 1792 et 1804. Pour comprendre cette période, il faut distinguer les institutions officielles, les hommes qui gouvernent réellement et les moments de rupture. C'est ce qui permet de mémoriser vite, sans réduire la Révolution à une simple succession de dates.

En bref : les réponses rapides

Pourquoi n'y a-t-il pas de président pendant la Première République ? —

Parce que les institutions de 1792 à 1804 ne prévoient pas une présidence de la République au sens moderne. Le pouvoir est exercé successivement par une assemblée, des comités, un directoire collégial puis des consuls.

Le Consulat appartient-il vraiment à la Première République ? — Oui. Le

Consulat, de 1799 à 1804, reste juridiquement dans le cadre républicain jusqu'à la proclamation de l'Empire le 18 mai 1804.

Quelle différence entre la Convention et le Directoire ? — La Convention est

une grande assemblée issue de 1792 qui concentre une forte légitimité révolutionnaire. Le Directoire, créé en 1795, sépare davantage les pouvoirs et confie l'exécutif à cinq directeurs.

Pourquoi la Première République est-elle associée à la Terreur ? — Parce qu'une partie de cette période, surtout en 1793-1794, voit un gouvernement d'exception justifié par la guerre et les menaces intérieures, avec répression politique et concentration du pouvoir.

Première République : définition, dates et idée essentielle à retenir

La **première république française** commence le **22 septembre 1792** et s'achève le **18 mai 1804**, lorsque Napoléon Bonaparte devient empereur. Elle naît après la chute de la monarchie, dans le contexte révolutionnaire ouvert par le **10 août 1792**, puis par l'installation de la **Convention nationale** élue au suffrage universel masculin.

Pour bien comprendre la période, il faut distinguer trois moments proches, mais non identiques. Le **10 août 1792**, l'insurrection parisienne entraîne la chute de la royauté effective et suspend Louis XVI. La **fin de la monarchie constitutionnelle** se joue donc d'abord dans les faits politiques. Ensuite, la **Convention nationale**, élue au **suffrage universel masculin**, se réunit à **Paris** le 21 septembre 1792 et abolit la royauté. Enfin, le **22 septembre 1792** devient le repère officiel de la **proclamation de la première république**, puisque les actes publics sont désormais datés de l'an I de la République. Cette précision compte au bac : la République ne surgit pas en un seul geste simple, mais par une succession de décisions institutionnelles et symboliques.

La **Première République** ne désigne donc pas un régime stable, avec une seule constitution et un seul chef clairement identifié. Elle correspond à une *période* de la **Révolution française**, marquée par plusieurs formes de pouvoir successives. La Convention, puis le Directoire, enfin le Consulat, restent dans un cadre républicain jusqu'en 1804, même si l'équilibre des pouvoirs change profondément. C'est l'idée essentielle à retenir : entre 1792 et 1804, on ne passe pas d'un bloc politique homogène, mais d'un système à l'autre, à l'intérieur d'une même séquence républicaine. Par conséquent, chercher un "président de la République" pour toute la période est un piège fréquent, car cette fonction n'existe pas alors.

Le mot *République* signifie ici une rupture nette avec la souveraineté monarchique. Le roi n'est plus la source du pouvoir légitime. En revanche, cela ne veut pas dire que le pouvoir devient immédiatement démocratique au sens actuel. **Paris** reste le centre décisif des événements, des assemblées et des pressions populaires. La légitimité nouvelle repose sur la nation, les représentants élus et la dynamique révolutionnaire. Cette rupture est à la fois juridique, politique et symbolique. Elle ouvre une expérience inédite, instable, souvent violente, mais capitale dans l'histoire politique française.

À retenir

1. Le repère de départ est le **22 septembre 1792**, début officiel de l'an I de la République.
2. Le **10 août 1792** marque la chute de fait de la monarchie.
3. La **Convention nationale** est élue au **suffrage universel masculin**.
4. Entre 1792 et 1804, il n'y a **pas de président** : la Première République est une période, pas un régime unique.

Qui gouverne vraiment entre 1792 et 1804 ? Le tableau des pouvoirs réels, sans président

Entre **1792** et **1804**, la France n'a **pas de président de la République**. Le pouvoir passe à la **Convention nationale**, puis aux grands **comités** de gouvernement, ensuite au **Directoire**, enfin au **Consulat** dominé par **Bonaparte**. Les titres changent souvent, mais aucun n'est présidentiel au sens moderne.

La question *qui dirige la Première République* appelle une réponse plus précise qu'un simple nom. Entre 1792 et 1804, on change plusieurs fois d'institutions, donc plusieurs fois de centre de gravité du pouvoir. Au début, la souveraineté appartient à la **Convention nationale**, une assemblée élue qui abolit la monarchie. Ensuite, sous la guerre et les crises, le pouvoir réel se concentre dans le **Comité de salut public** et le **Comité de sûreté générale**. Plus tard, le **Directoire** partage l'exécutif entre cinq directeurs, tandis que deux assemblées, le **Conseil des Cinq-Cents** et le **Conseil des Anciens**, encadrent la loi. Enfin, le **Consulat** maintient une façade collégiale, mais le **Premier consul, Napoléon Bonaparte**, concentre l'essentiel des décisions.

Période	Institution dominante	Personnes ou organes clés	Fonction officielle	Pouvoir réel
1792-1793	Convention nationale	Députés de la Convention, présidents d'assemblée successifs	Assemblée législative et constituante	La Convention gouverne collectivement ; son président ne fait pas office de chef d'État
1793-1794	Comité de salut public et Comité de sûreté générale	Danton, Robespierre, Billaud-Varenne	Comités émanant de la Convention	Le salut public dirige la guerre et l'exécutif ; la sûreté générale contrôle police et répression

Période	Institution dominante	Personnes ou organes clés	Fonction officielle	Pouvoir réel
1795-1799	Directoire	Paul Barras , directeurs ; Conseil des Cinq-Cents ; Conseil des Anciens	Exécutif collégial de cinq directeurs	Pouvoir partagé, instable ; Barras incarne souvent le régime sans être chef unique
1799-1804	Consulat	Sieyès , Bonaparte , Cambacérès, Lebrun	Trois consuls, puis primat du Premier consul	Bonaparte domine l'État, l'armée et l'initiative politique

La confusion vient souvent des mots. *Diriger, gouverner* et *incarner le régime* ne veulent pas dire la même chose. Un président de séance de la Convention préside des débats, mais ne gouverne pas seul. Un membre du **Comité de salut public**, comme **Maximilien Robespierre** ou **Georges Danton**, pèse fortement sur les décisions, sans avoir un titre de chef d'État. Sous le **Directoire**, **Barras** est très visible, mais il reste un directeur parmi cinq. Avec le coup d'État de Brumaire, **Emmanuel-Joseph Sieyès** aide à refonder le régime, puis **Napoléon Bonaparte** capte rapidement l'autorité. Si vous cherchez *1ère république française président*, la réponse est donc simple : **il n'y en a pas**. Le premier vrai chef unique durable de cette séquence est le **Premier consul**, et ce n'est toujours pas un président.

À retenir

Pour savoir qui gouverne entre 1792 et 1804, regardez l'institution qui décide vraiment : l'assemblée en 1792, les comités en 1793-1794, les cinq directeurs en 1795, puis **Bonaparte** sous le **Consulat**. Le mot *président* est ici anachronique.

La Révolution Française de 1792 à 1799 — Nota Bene

Les grandes bascules institutionnelles : de la Convention au Consulat, avec repères datés

La Première République connaît **quatre grandes séquences** : la **Convention nationale** en 1792, le gouvernement révolutionnaire dominé par les comités en 1793-1794, le

Directoire en 1795, puis le **Consulat** après le **18 brumaire an VIII** en 1799. À chaque étape, l'équilibre change entre assemblées, exécutif et armée.

La bascule décisive commence avec la chute de la monarchie constitutionnelle. Le **10 août 1792**, l'insurrection parisienne, soutenue par la **Commune de Paris**, renverse de fait le pouvoir royal. Le roi est suspendu. Une nouvelle assemblée est élue au suffrage universel masculin : la **Convention nationale**, qui proclame la République le **21 septembre 1792**. Juridiquement, on sort de la Constitution de 1791. Politiquement, le centre du pouvoir devient l'assemblée. Le procès de **Louis XVI** confirme cette rupture. Jugé comme traître à la nation, il est condamné puis exécuté le **21 janvier 1793**. Cette exécution radicalise tout. Elle nourrit la guerre extérieure contre les puissances en *coalition* et renforce aussi les oppositions intérieures, de la **contre-révolution** vendéenne à la **chouannerie**.

En 1793-1794, la République reste formellement gouvernée par la Convention, mais le pouvoir réel se concentre ailleurs. La Constitution de l'an I, votée en juin 1793, n'est jamais appliquée. À sa place s'installe un *gouvernement révolutionnaire*, justifié par l'urgence. Le **Comité de salut public** et le Comité de sûreté générale dirigent l'essentiel, avec surveillance politique, mobilisation militaire et répression. La guerre contre la coalition, les révoltes fédéralistes et la pression populaire parisienne expliquent cette concentration. C'est le temps de la Terreur. L'assemblée subsiste, mais l'exécutif de fait est resserré, énergique, et appuyé sur une légitimité révolutionnaire plus que sur une séparation régulière des pouvoirs. La chute de Robespierre le **9 thermidor an II**, soit le **27 juillet 1794**, ouvre une nouvelle phase. **Thermidor** marque le refus de cette concentration extrême.

Après Thermidor, les députés cherchent un régime plus stable et moins soumis aux clubs, aux sans-culottes et aux hommes providentiels. La **Constitution de l'an III**, adoptée en 1795, crée le **Directoire**. Le changement juridique est net : deux assemblées législatives remplacent l'assemblée unique, et l'exécutif devient collégial avec cinq directeurs. L'objectif est clair : empêcher à la fois la dictature d'un seul et la domination d'une assemblée toute-puissante. En pratique, le régime reste fragile. Il affronte les royalistes, les néo-jacobins, la crise financière et la guerre prolongée. Les coups de force électoraux se multiplient. L'armée prend alors un poids politique croissant, car elle protège le régime et incarne l'efficacité que les institutions civiles peinent à garantir.

Cette montée du facteur militaire débouche sur le **coup d'État du 18 brumaire**, les **9 et 10 novembre 1799**. Bonaparte, Sieyès et leurs alliés renversent le Directoire. Le **Consulat** est fondé par la Constitution de l'an VIII. Officiellement, trois consuls partagent l'exécutif. En réalité, le **Premier consul**, Bonaparte, concentre rapidement l'essentiel du pouvoir : initiative des lois, nomination des agents, contrôle administratif, influence sur le législatif. La République subsiste dans les textes, mais elle devient autoritaire. Le suffrage est vidé de sa portée réelle par des mécanismes de sélection et de ratification. Le passage final a lieu le **18 mai 1804** : Bonaparte devient empereur. La Première République

s'achève alors, même si plusieurs acquis révolutionnaires, comme l'égalité civile ou la fin des privilèges, demeurent.

Pourquoi ces changements sont-ils si rapides ?

Les changements sont rapides parce que la **Première République** affronte plusieurs crises en même temps. La guerre extérieure menace les frontières. Les divisions politiques bloquent les assemblées. Les sans-culottes parisiens pèsent sur les décisions. Les constitutions se succèdent, mais elles stabilisent mal le pouvoir. Chaque bascule institutionnelle répond donc à une urgence plus qu'à un projet durable.

Entre **1792** et **1804**, le régime change vite car l'État gouverne sous pression constante. La guerre contre les monarchies européennes radicalise les choix. La peur des complots et des trahisons justifie des mesures d'exception. À Paris, les journées populaires, les sections et la Commune imposent parfois leur rythme aux députés. Dans les assemblées, Girondins, Montagnards, puis républicains modérés s'affrontent sans compromis solide. À cela s'ajoute une forte *instabilité constitutionnelle* : la Constitution de 1793 n'est jamais appliquée, celle de 1795 reste fragile, et le coup d'État de Bonaparte en **1799** montre qu'un texte ne suffit pas à protéger les institutions. Ces changements ne sont donc pas seulement des dates à mémoriser. Ils traduisent des réponses successives à des crises militaires, sociales et politiques.

Ce que la Première République change durablement en France

La **Première République** ne dure que de **1792 à 1804**, mais son empreinte est profonde. Elle installe la **souveraineté nationale**, transforme l'idée de **citoyenneté**, multiplie les expériences de **Constitution** et fait de la **République française** une forme de gouvernement désormais pensable, puis durablement légitime.

Son héritage majeur tient à une idée simple et décisive : le pouvoir n'appartient plus au roi par naissance, mais à la **nation**. Cette rupture change tout. La loi devient l'expression d'une volonté collective, au moins en théorie, et non plus l'ordre d'un souverain. C'est un basculement central dans les programmes de lycée, car il marque la naissance d'une *culture politique moderne*. La Première République ne stabilise pas immédiatement la liberté. Elle traverse la guerre, la Terreur, les coups d'État et l'exception. Mais elle pose un cadre neuf : les gouvernants sont censés agir au nom des citoyens. Même quand le pouvoir réel se concentre dans quelques mains, la référence à la **souveraineté nationale** ne disparaît plus. C'est là un point clé de l'**héritage de la Première République**.

Elle modifie aussi durablement la définition du citoyen. Sous la Révolution, le débat sur le **suffrage**, les droits politiques et l'égalité civique devient central. Tout n'est pas réglé, loin de là. Les femmes restent exclues de la citoyenneté politique active. Les pratiques

électorales sont instables. Les constitutions se succèdent vite. Pourtant, une idée s'impose : appartenir à la nation donne des droits, mais aussi des devoirs. Cette tension entre liberté individuelle, participation politique et défense du régime traverse ensuite toute l'histoire de la **République française**. Elle aide aussi à comprendre les chapitres sur les droits des citoyens en Seconde, en Première et en Terminale. La Première République n'invente pas la démocratie achevée. Elle ouvre un chantier durable, encore visible dans les débats contemporains sur la représentation, le vote et la légitimité.

Elle laisse enfin une mémoire politique ambivalente. D'un côté, la République devient un horizon légitime. De l'autre, les violences révolutionnaires rappellent qu'un régime fondé sur les droits peut aussi recourir à l'exception. Ce lien entre liberté et contrainte, entre légalité et salut public, est essentiel à comprendre. Il explique pourquoi la mémoire de 1793 reste si forte dans la vie politique française. Pour éviter les confusions, retenez aussi la chronologie des régimes. Si vous vous demandez *Quelles sont les 5 républiques*, la Première va de 1792 à 1804, puis viennent la **Deuxième République** en 1848-1852, la **troisième république** en 1870-1940, la Quatrième en 1946-1958 et la Cinquième depuis 1958. La **deuxième république française** n'est donc pas la suite immédiate de 1792, mais un autre moment révolutionnaire.

À retenir

À l'écrit comme à l'oral, reformulez ceci : la Première République n'est pas seulement une succession de régimes entre Convention, Directoire et Consulat. Elle fonde durablement la légitimité républicaine, place la nation au cœur du pouvoir, élargit l'idée de citoyenneté et laisse des débats toujours vivants sur la loi, le suffrage et l'exception politique.

qui dirigé la première république

La Première République française n'a pas été dirigée par un seul chef d'État stable. Entre 1792 et 1804, le pouvoir passe surtout par la Convention nationale, puis le Directoire, enfin le Consulat. On ne peut donc pas citer un dirigeant unique pour toute la période. À partir de 1799, Napoléon Bonaparte domine le régime comme Premier consul.

date de la deuxième république

La Deuxième République est proclamée le 24 février 1848, après la chute de la monarchie de Juillet. Elle dure jusqu'au 2 décembre 1852, quand Louis-Napoléon Bonaparte met fin au régime républicain et fonde le Second Empire. Retenez donc : 1848-1852.

Quelles sont les 5 républiques ?

Les cinq Républiques françaises sont : la Première République (1792-1804), la Deuxième République (1848-1852), la Troisième République (1870-1940), la Quatrième République (1946-1958) et la Cinquième République, en place depuis 1958. En classe, je conseille de bien les relier à leurs dates et à leur contexte politique.

Qui dirige la France en 1792 ?

En 1792, la France connaît une année de bascule. Jusqu'au 10 août, Louis XVI reste roi dans une monarchie constitutionnelle. Après la chute de la royauté, la Convention nationale prend le pouvoir et proclame la République le 21 septembre 1792. Il n'y a donc pas un seul dirigeant tout au long de l'année.

Qui dirige la Première République ?

La Première République est dirigée successivement par plusieurs institutions. D'abord la Convention nationale de 1792 à 1795, puis le Directoire de 1795 à 1799, enfin le Consulat de 1799 à 1804. Si l'on cherche une figure dominante de la fin du régime, c'est Napoléon Bonaparte comme Premier consul.

Qui gouverne entre 1792 et 1804 ?

Entre 1792 et 1804, la France passe par trois formes de gouvernement républicain : la Convention nationale, le Directoire et le Consulat. Cette période correspond à la Première République. Les figures importantes sont Robespierre pendant la Convention, puis les directeurs, et enfin Napoléon Bonaparte, qui concentre progressivement le pouvoir.

Qui gouverne la Première République ?

La Première République n'est pas gouvernée par un président au sens actuel. Elle repose d'abord sur des assemblées et des gouvernements collégiaux : la Convention nationale, puis le Directoire. Ensuite, le Consulat place Napoléon Bonaparte au centre du pouvoir. Pour répondre simplement, je dirais que plusieurs régimes se succèdent au sein d'une même République.

Qui est le premier président de la Première République française ?

Il n'y a pas de premier président de la Première République française, car cette République ne fonctionne pas avec une présidence comparable à celle d'aujourd'hui. Le premier véritable président de la République française est Louis-Napoléon Bonaparte, élu en 1848 sous la Deuxième République. Pour la Première République, on parle plutôt d'assemblées et de consuls.

La Première République n'est donc pas un régime unique, mais une période de transformations politiques majeures, de la Convention au Consulat. Le repère décisif à retenir est simple : entre 1792 et 1804, la France reste officiellement une république, mais les formes du pouvoir évoluent profondément et il n'existe aucun président. Pour réviser efficacement, retiens la frise 1792-1794-1795-1799-1804 et associe chaque date à une institution, un dirigeant dominant et un type de pouvoir.

Continue sur lycee-condorcet.fr

Lycée Condorcet - Document pédagogique